

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2017 A 20 H

- STATUTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

Le conseil municipal approuve les futurs statuts d'Annonay Rhône Agglo, les premiers de l'EPCI fusionné.

Par ces statuts, Annonay Rhône Agglo affirme son objectif fondamental : fédérer une entité territoriale multipolaire en un projet homogène et solidaire, capable d'allier essor économique et préservation du cadre de vie. Annonay Rhône Agglo constitue un bassin de vie, une agglomération, urbaine et solidaire. L'intercommunalité doit doter ce territoire des moyens nécessaires à l'exercice des fonctionnalités d'un pôle urbain dynamique à l'échelle départementale et régionale, tout en cultivant son identité rurale. Annonay Rhône Agglo affirme sa vision d'un développement du territoire durable et innovant qui ambitionne une attractivité économique endogène, industrielle, fondée sur les savoir-faire et les compétences humaines du territoire, en complet respect du cadre de vie.

- RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES (CLECT) RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LES COMMUNES MEMBRES

Le conseil municipal adopte le rapport d'évaluation des charges transférées entre Annonay Rhône Agglo et les communes membres pour l'année 2017.

La CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) s'est réunie et a adopté à l'unanimité ce rapport le 21 septembre 2017.

SYNDICAT MIXTE AY OZON

Sylvie BONNET indique que l'agglo aura la compétence de l'assainissement non collectif au 1^{er} janvier 2018 pour la totalité du territoire et demandera le retrait des communes d'Ardoix et Quintenas du syndicat mixte Ay Ozon.

-BATIMENTS COMMUNAUX

RESTAURANT

Antoine GACHES informe le conseil municipal que le protocole d'accord élaboré entre la commune et Monsieur Georges JULIEN de La Mule à Jo, a été signé le 30 septembre 2017.

Le fonds n'étant pas vendu à cette date, Monsieur Georges Julien a donc cessé son activité.

Le conseil municipal décide de passer un bail commercial avec les repreneurs, Mr et Mme MACHON à compter du 1^{er} janvier 2018.

AMENAGEMENT CLUB DU 3EME AGE

Le projet de déplacer la salle du club dans l'ancienne salle des jeunes est présenté.

Le conseil municipal décide de demander des subventions pour réaliser ces travaux qui se montent à 25.738 € HT.

BIBLIOTHEQUE

Les travaux de la bibliothèque sont terminés. Le projet d'informatisation en lien avec l'agglo (avec un logiciel commun) est prévu pour 2018 afin d'uniformiser les équipements.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Une nouvelle rencontre avec Monsieur Simon PLENET a eu lieu le jeudi 21 septembre 2017. De nouveaux plans sont proposés. Le plateau prévu au carrefour n'existe plus et serait remplacé par deux autres. A Chamas, au niveau du croisement, il y aurait une limitation à 30 km/heure.

Les riverains seront invités à voir les plans en mairie.

-ECOLEES

ECOLE PRIVEE CLASSE DE DECOUVERTE

Le conseil municipal accepte de subventionner la classe de découverte de l'école privée qui aura lieu à Paris du 25 au 28 juin 2018 à hauteur de 11 € par enfant et par nuitée.

SOLDE CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal prend connaissance du nombre d'enfants inscrits à l'école privée et décide du versement du solde du contrat d'association soit 10.522,50 €.

-ASSAINISSEMENT

SATESE

Le marché passé avec SATESE pour le suivi des stations d'épuration s'achèvera le 31 décembre 2017.

Une demande sera effectuée afin d'avoir une nouvelle proposition pour 2018 sur les mêmes bases que le précédent contrat.

-PERSONNEL

-CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES »

Le conseil municipal accepte la proposition du centre de gestion pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL

Le conseil municipal décide de recruter un agent de façon temporaire à compter du 13 novembre 2017 en prévision d'un prochain départ en retraite.

-DIVERS

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Alexis RISSOAN fait part de la signature du protocole de participation citoyenne qui a eu lieu ce jour avec Monsieur le Sous-préfet, les gendarmes et les référents communaux.

Des personnes volontaires se sont proposées pour être personnes référentes. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

10 panneaux seront installés sur la commune à ce sujet.